

TRIBUNE PEDAGOGIQUE

LA DICTÉE. FAUT-IL LA SUPPRIMER ?

Dans un article de la *Semaine universitaire*, M. Edouard Petit, Inspecteur général de l'Instruction publique, plaidait, il n'y a pas bien longtemps, en faveur de la conservation dans nos écoles de l'antique exercice de la *dictée*.

"Pauvre dictée, disait-il, on lui veut mal de mort. On la chasse de l'école tout comme la récitation. Apprendre par cœur, écrire sous l'œil, à la voix du maître, c'est pure routine."

Et M. Edouard Petit constate que la *dictée*, réduite au silence, se venge. La langue enseignée *scientifiquement* par le *Vocabulaire*, la *Lexicologie*, la *Terminologie*, est de plus en plus ignorée.

C'est une constatation dont tous les examens, du certificat d'études au baccalauréat, fournissent des preuves indiscutables que viennent renforcer les plaintes des commerçants et industriels qui ont de jeunes employés de bureau.

"Oui, dit encore M. Edouard Petit, des abus ont été commis. Mais l'abus d'un exercice, excellent en soi, ne doit pas induire à en condamner l'usage raisonnable et mesuré."

Evoquant ensuite des souvenirs personnels, M. l'Inspecteur général convie que la *Dictée des Examens*, la *Dictée de l'Hôtel de Ville*, semée de pièges et de chausse-trapes, ne l'intéressait que médiocrement, mais qu'il connut des jours meilleurs, et se fit alors de la *dictée* une opinion tout autre. Il eut l'heureuse chance d'avoir pour maître, au lycée, un fin lettré qui croyait à la *dictée* et savait en tirer un parti merveilleux. Les deux dictées de la semaine étaient attendues, aimées, souhaitées comme un régal, car le professeur s'ingéniait à les extraire des meilleurs auteurs anciens et modernes, et faisait ainsi passer dans l'esprit de ses élèves les plus belles pensées de ces auteurs.

Mais ce n'est pas seulement pour l'enseignement secondaire que l'on pensait ainsi jadis; et en voici une preuve. On lit, en effet, dans une circulaire ministérielle du 20 août 1857, certainement inspirée par des hommes d'expérience, le passage suivant:

"Les dictées graduées avec discernement, analysées au point de vue des idées, du sens des mots, de l'orthographe, doivent avoir pour objet un trait d'histoire, une description, une invention utile, une lettre de famille, un compte rendu d'une affaire, tel doit être, dans l'école primaire, le *fondement* de l'enseignement de la langue."

Ne trouve-t-on pas dans cette circulaire une intelligente et judicieuse conception de la *dictée*, corrigéant, par l'intérêt qu'elle peut éveiller, la monotonie d'un exercice qui deviendrait volontiers trop mécanique, mais conservant à cet exercice ce qu'il a de plus précieux pour l'enseignement de l'orthographe et de la langue ?

Conservons donc la dictée. N'en n'abusons pas, mais usons-en; elle est un auxiliaire qu'on aurait tort de dédaigner, car ce qui a été copié, lu et relu, reste mieux dans l'esprit que ce qui n'a été vu qu'en passant.

LE VIEIL INSTITUTEUR.

(Le Noël, 5 rue Bayard, Paris)